

D 11
PIERRE VENNETIER



L'URBANISATION
ET SES CONSÉQUENCES AU CONGO
(Brazzaville)



~~21 FEB 1964~~

Extrait de la revue « LES CAHIERS D'OUTRE-MER »
tome XVI (1963) p. 263-280

B 1538

Fon

N° : 1538

Cote B

Date :

19 JUIN 1982

8

L'urbanisation et ses conséquences au Congo (Brazzaville)

L'urbanisation, phénomène normal dans un pays où l'économie est en voie de diversification, a pris depuis une quinzaine d'années un cours assez rapide dans la plupart des pays d'Afrique noire. Bien que le rapport entre ruraux et citadins soit encore partout en faveur des premiers, la différence numérique entre les uns et les autres, pour un certain nombre d'Etats, tend à se réduire beaucoup. C'est le cas de la République du Congo (Brazzaville), où les villes principales se sont récemment développées dans des proportions inattendues. En 1954-1955, Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie, toutes trois situées dans la partie méridionale du pays le long du chemin de fer Congo-Océan, rassemblaient 135 000 habitants, soit 16 à 17 % de la population totale. Même si l'on avait ajouté à cela les habitants des petits chefs-lieux, et en général des agglomérations de brousse dites « centres extra-coutumiers », on ne serait certainement pas arrivé à 20 %. Aujourd'hui, compte tenu de recensements divers et des estimations raisonnables qui peuvent être faites, il faut admettre que 38 % de la population du pays ne vivent plus dans les villages. Si Dolisie a seulement maintenu ses effectifs (12 500 habitants), Brazzaville est passé à 135 000 habitants en 1961 (et sans doute près de 150 000 aujourd'hui). Pointe-Noire a littéralement bondi de 54 000 à 80 000 habitants et une nouvelle agglomération, Jacob, a probablement dépassé Dolisie. Presque tous les centres extra-coutumiers ont vu se gonfler leurs effectifs, et on peut leur attribuer 75 000 habitants. Il y aurait donc, en 1963, 330 000 citadins et « semi-urbanisés » contre 520 000 ruraux.

Or, le fait essentiel est que cette migration intérieure massive n'a pas été la conséquence ou le corollaire d'une évolution économique correspondant à l'ampleur d'un tel mouvement : ces chiffres sont hors de proportion avec le développement industriel et commercial du pays. Il faut donc essayer d'analyser un phénomène qui présente des caractères originaux, et dresser un tableau de ses conséquences tant au niveau de la brousse qu'à celui de la ville.

I. — Origine et caractères des migrations internes

Les villes étant ici de développement récent, leur croissance est le résultat de deux causes d'importance inégale : un excédent

de naissances par rapport aux décès; un apport extérieur permanent. La première joue depuis peu, mais elle est très accentuée, parce que la natalité est forte, comme nous le verrons plus loin. Cependant, une très grande proportion des citadins est née en brousse, et n'est venue s'installer en ville qu'à la fin de l'adolescence ou à l'âge adulte. Toutes les cités urbaines, même les centres secondaires, sont encore le produit direct d'un exode rural. Mais pourquoi les paysans quittent-ils leurs villages? Pourquoi vont-ils en ville? Pour le comprendre, il faut rappeler sommairement ce qu'était la situation autrefois.

1. - *La situation pré-coloniale.*

Avant la pénétration européenne, la population du Congo était purement rurale. Même les « capitales » — M'Bé, résidence du Makoko à qui Brazza eut à faire; Diosso, résidence du Ma Loango, souverain des Vili de la côte atlantique — étaient de peu d'ampleur, et comportaient une majorité d'agriculteurs. L'importance moyenne des villages est sujette à discussion: les témoignages d'explorateurs et de voyageurs ne sont jamais que le produit d'impressions globales, et non, bien sûr, de recensements. Or, il était — et il est encore facile aujourd'hui — de se laisser abuser par le nombre des cases, chaque famille en ayant au moins deux, parfois trois ou quatre. Cette coutume donne à l'agglomération un développement en surface sans commune mesure avec ses effectifs réels. Il nous semble d'ailleurs que l'existence de très gros villages est assez incompatible avec le maintien d'une agriculture à longue jachère, qui est pratiquée ici. Lorsque les habitants deviennent trop nombreux, ils essaient en petits hameaux appelés « campements ». Cependant, la situation pouvait être différente là où la population vivait surtout de pêche, le long du Congo et de l'Oubangui, ou en bordure de l'Océan, les impératifs agricoles ne jouant plus de la même façon.

La répartition de cette population rurale était inégale, parce qu'il y a toujours eu des zones difficiles à cultiver ou à exploiter: forêt dense, marécages, plateaux secs, etc... Tout le monde vivait des produits de la nature (agriculture, chasse, pêche, cueillette), et en général, chacun suffisait à ses besoins. Certes, il y a toujours eu des échanges: les gens de la côte donnaient leur sel contre de la viande; les habitants de la Basse-Alima achetaient le manioc de l'intérieur et vendaient du poisson fumé; les Pygmées de la grande forêt troquaient la viande de chasse contre le manioc. Cela ne faisait cependant pas un volume considérable, et se limitait à la satisfaction de besoins simples, d'ordre alimentaire surtout. Dans un tel système, on voit bien que l'argent n'est pas

nécessaire; il peut, en tout cas, être remplacé par autre chose, comme les barrettes de cuivre ou certains objets traditionnels servant à payer les dots. Enfin, les hommes étaient organisés pour vivre en groupe, respectant sous l'autorité des plus anciens, un ensemble de règles fondées sur une expérience millénaire, auxquelles chacun devait se plier sous peine de sanctions graves, telles que le bannissement ou la vente comme esclave. Il s'agissait donc d'une société assez nettement collectiviste, organisée en cellules larges qu'on peut appeler clans ou lignages, et dans laquelle l'individu ne pouvait rien être, en dehors du groupe auquel il appartenait (1).

2. - *Les modifications récentes.*

La pénétration européenne a perturbé cet équilibre socio-économique en introduisant directement ou indirectement l'économie monétaire. Le commerce de traite a commencé par donner une valeur à des produits qui n'en avaient pas (le caoutchouc par exemple), ou n'en avaient que peu. Il a introduit en contrepartie des marchandises nouvelles (vêtements, armes à feu) ou rares (le sel a été très souvent un objet d'échange), et surtout l'argent, permettant à chacun de se fournir dans les factoreries. La création d'emplois salariés (traitant, laptot, interprète, boy, manoeuvre...) a permis à un certain nombre d'individus d'échapper à la tutelle de la collectivité, en se procurant de la nourriture sans cultiver le sol eux-mêmes. Enfin, la fondation de villes a modifié les conditions d'existence d'une société où tout le monde était jusque là producteur de denrées vivrières. Il y eut désormais une catégorie de consommateurs non-producteurs, et partant, un commerce nécessaire au ravitaillement des agglomérations urbaines.

L'organisation traditionnelle du monde rural n'a pu résister à ces facteurs de dissolution, et les individus se sont affranchis du groupe. C'est aujourd'hui l'attraction du salaire qui reste le moteur principal de l'exode rural. Il permet de subsister sans avoir recours aux autres, et donne ainsi le sentiment d'une liberté individuelle. Mais il est aussi nécessaire au paiement de dots de plus en plus élevées; celles-ci, en dépit de tous les règlements fixant un plafond maximum, atteignent à présent un niveau tel, qu'on peut se demander comment elles arrivent à être payées (2). Or, le nombre

(1) Nous tenons à préciser que notre propos n'est pas d'introduire ici des notions de valeur. Nous ne cherchons pas à savoir si la vie traditionnelle procurait un bonheur parfait, ni si l'organisation coutumière de la société instituait un équilibre idéal entre le milieu physique et l'homme; mais simplement à comprendre un phénomène géographique contemporain.

(2) Jusqu'à 150 000 francs. Ce chiffre prend toute sa signification lorsqu'on le rapproche du revenu monétaire moyen de 2 000 francs par an et par personne qui est celui du Nord-Congo (en incluant les salaires des fonctionnaires). La solution de ce paradoxe est dans la participation de la famille au sens large à la réunion de la somme demandée, et dans le paiement échelonné sur 10 ans et même davantage.

des emplois salariés, en brousse, est restreint: entreprises forestières, plantations, font appel à une certaine main-d'œuvre, mais cela ne représente pas un grand nombre de personnes; surtout, la comparaison des salaires est tout en faveur de la ville (3). De plus, le manoeuvre d'Etoumbi, d'Elogo ou des divers chantiers de brousse, échappe assez peu à l'emprise du milieu coutumier, et nous touchons là une autre puissante raison qui pousse le rural hors de son village.

Il se produit maintenant une très nette coupure entre deux générations: celle des « anciens » qui détient l'autorité traditionnelle, et celle des jeunes, largement scolarisée, qui rejette ce qu'elle considère comme un passé périmé. Il en résulte pour celle-ci un conflit permanent avec les « vieux », très attachés encore à l'état de choses ancien (d'autant plus qu'il leur est généralement favorable!) et qui prend des formes multiples. La plus aiguë concerne sans doute le mariage polygamique. La polygamie est en effet très répandue dans le milieu rural où elle affecte, selon les régions, le tiers ou la moitié des ménages. Naturellement, ce sont les adultes les plus âgés qui « monopolisent » les femmes, parce qu'ils disposent de plus d'influence sur les parents des jeunes filles, et surtout parce qu'ils ont davantage d'argent (4). Les âges respectifs des conjoints n'étant jamais pris en considération, rien n'empêche un vieillard d'épouser une jeune fille de 15 ans; les chefs de villages, de terres ou de cantons, sont coutumiers du fait, et le nombre de leurs épouses peut atteindre la vingtaine... Dans ces conditions, le jeune adulte a peu de chances de trouver une femme, dans un milieu où la décision des parents est la seule qui compte. Il ne lui reste guère qu'à émigrer à Brazzaville, où, la situation économique étant différente, la polygamie est peu répandue.

D'autres raisons ne sont pas moins puissantes. Le milieu traditionnel, en accordant la prépondérance aux éléments les plus âgés, favorise un conservatisme qui s'accommode mal, par définition, des changements dans l'ordre habituel des choses; tout novateur, tout esprit un tant soit peu indépendant, est très vite la cible d'attaques directes ou insidieuses, sous forme d'accusations de sorcellerie ou de « mauvais oeil ». Or il n'est personne ici pour prendre cela à la légère. Frappée d'ostracisme, rendue responsable de tout événement malheureux (accident, mauvaise récolte, maladie...), la victime, mise au ban du village, préfère

(3) Le salaire du manoeuvre, dans la 3^e zone, ne dépasse guère 3 100 francs par mois. Le boy non spécialisé en ville, touche environ 8 000 francs. Evidemment, le citadin doit acheter sa nourriture, mais le candidat à l'émigration pense rarement à cela.

(4) Ce phénomène est très révélateur: la « possession » de deux ou trois femmes procure un revenu supérieur (davantage de plantations vivrières, donc, excédent de production commercialisable), et par conséquent des arguments financiers plus convaincants pour s'en procurer d'autres.

partir et se fondre dans la masse anonyme des citoyens. Nous sommes persuadé que ce motif, bien qu'il ne soit pas toujours avoué, a pris une importance accrue depuis quelques années, avec le développement de l'opposition entre jeunes et vieux. Le milieu urbain présente cet avantage d'être ethniquement très hétérogène; cela n'est pas une règle absolue: le regroupement par ethnies, tendance générale des immigrés, constitue des quartiers à dominance Lari, ou Mbochi, ou Téké, etc... Outre que cela n'est pas vrai partout, les familles se trouvent de toute façon dissociées, fragmentées; elles comptent en général moins de collatéraux, et ses membres jouissent, vis-à-vis de leur lignage, d'une indépendance beaucoup plus grande qu'en brousse. Si certaines coutumes se perpétuent en ville, elles y sont bien moins contraignantes, et l'on assiste même à la disparition progressive de beaucoup d'entre elles.

D'autres facteurs jouent aussi dans le même sens, qui sont plus spécifiquement psychologiques. Nous n'insisterons pas sur les avantages que présente la ville dans le domaine des distractions. Si les bars, voire les dancings, se sont multipliés dans les chefs-lieux (mais pas dans les villages), ils font cependant piètre figure auprès de ceux qui sont ouverts quotidiennement à Brazzaville ou Pointe-Noire. Il n'y a pas de cinémas, en brousse, et les ruraux doivent se contenter de passages nécessairement rares d'un camion-cinéma (Ministère de l'Information ou Secrétariat social). La ville est aussi l'endroit où s'affrontent les équipes de football qui font toujours le plein des stades; où ont lieu les défilés et les grandes réjouissances des fêtes nationales et des visites officielles. Dans une autre optique, elle offre la possibilité d'une nourriture plus variée et plus agréable, d'un ravitaillement constant en marchandises d'importation qui, pour certains, sont devenues indispensables. Enfin, on a maintes fois souligné combien l'immigration appelle l'immigration: celui qui a réussi fait aussitôt venir son frère, son neveu, son cousin, pour lui donner aussi sa chance (5).

Ce dernier aspect de l'exode rural s'est renforcé depuis quelques années du fait de la situation politique. Ce n'est certainement pas un hasard si le gonflement massif des effectifs de Brazzaville est dû surtout à des originaires du Pool, où habitent les populations Lari, groupe ethnique qui a fourni une grande partie des fonctionnaires et de la haute administration. Preuve *a contrario*, le contingent des immigrés du Nord, fief électoral de l'ancien parti d'opposition M.S.A. n'a pas varié depuis dix ans.

(5) Il y aurait une intéressante étude sociologique à faire dans ce domaine. L'hébergement d'un parent est régi par des règles tacites: soutien par l'hôte qui reçoit, aide ménagère de celui qui est reçu, limites pour l'hébergement, etc. De même lorsqu'il s'agit de « popotes » organisées par des groupes de jeunes gens.

Cette analyse des facteurs de l'émigration rurale nous amène à conclure qu'on se trouve à la fois en face d'une attraction au niveau de la ville, et d'une répulsion au niveau du village. Toutes deux se conjuguent donc pour donner naissance à un grand mouvement d'exode, dont les effets se font sentir partout, aussi bien dans les zones de départ que dans les principaux points de concentration.

3. - *Les caractères de l'émigration rurale.*

Il est indispensable de faire une analyse rapide, quantitative et qualitative, de l'émigration intérieure. Il s'agit d'abord d'un mouvement important. S'il n'existe pas de contrôle officiel, la circulation étant libre, on peut cependant retrouver sur les « monographies de villages », la trace des émigrés. Ceux-ci sont en effet rayés de la liste, et mention est faite parfois de leur destination. Une simple lecture permet de constater qu'aucun village n'est épargné. Les recensements urbains laissent en outre apparaître que, parmi les adultes, les « nés sur place » ne représentent qu'une faible proportion. Les plus de 20 ans constituant à peu près la moitié de la population citadine, il est normal d'admettre que les immigrés actuels sont au moins 150 000. Il conviendrait en outre d'ajouter à ce chiffre tous les mineurs qui ont accompagné leurs parents. On peut d'ailleurs remarquer que les effectifs de la population rurale sont partout stationnaires, ou seulement en très légère croissance; mais la plupart du temps, celle-ci peut être attribuée à une plus grande précision des recensements. Il est donc probable que l'urbanisation absorbe la quasi-totalité du croît naturel estimé aujourd'hui à 1,7 % par an (6). Il y a donc là, pour la brousse, une perte réelle de substance, que compense très mal le retour d'un certain nombre de personnes âgées qui se retirent dans leur région d'origine.

Cet exode est avant tout un mouvement de jeunes, ce qu'il est aisé de comprendre: les jeunes ont davantage besoin d'argent que leurs aînés (pour le paiement de la dot en particulier); ils sont, comme nous l'avons dit plus haut, moins attachés aux coutumes, et ont souvent un intérêt personnel à s'en affranchir. Il est évident aussi que le marché urbain du travail offre plus de possibilités aux jeunes adultes qu'aux autres, soit que leur rendement soit meilleur, soit que leur qualification professionnelle ait plus de chances de s'améliorer. Enfin, il faut penser que ce sont les jeunes qui ont l'esprit plus aventureux et indépendant.

L'analyse qualitative prouve enfin que les hommes partent plus que les femmes. Il est certain que ceux-là disposent de plus de

(6) Proportion que nous croyons exagérée, et que nous ramènerions plutôt à 1,2 0/00. Cela correspondrait à un effectif de 10 000 à 11 000 personnes par an.

loisirs que leurs compagnes : la fin des guerres inter-tribales a libéré l'homme de sa tâche traditionnelle de défenseur ; comme la coutume le décharge des travaux agricoles (au moins en ce qui concerne la production des vivres), il s'est trouvé « disponible » sans que rien ne vienne l'occuper. En outre, l'homme se marie tard, beaucoup plus que la femme. Mariée toute jeune, celle-ci a rapidement des charges nombreuses : cultures vivrières, travaux ménagers, soins aux enfants... qui ne lui laissent guère le temps de songer au départ. Le jeune homme a donc plus de facilités pour émigrer. Il existe cependant une exception à cette règle : entre 15 et 20 ans, les femmes et les jeunes filles émigrent plus que les garçons ; ceci traduit un fait social : alors que, à cet âge, le garçon est encore économiquement dépendant de ses parents, ce n'est pas le cas de la jeune fille. Ou bien elle se marie et suit en ville un époux qui a 20 ou 30 ans, ou bien elle « tente sa chance », espérant trouver dans le milieu urbain un parti plus avantageux, acquérir un emploi rémunéré (vendeuse, gardienne d'enfants), et sachant qu'elle se débrouillera pour subsister grâce à l'hospitalité familiale ou à des générosités moins désintéressées.

Ce mouvement migratoire, auquel s'ajoute, dans certaines régions, un mouvement de départ vers l'étranger, a contribué à donner aux villes des caractères que certaines études ont dégagés. Nous essaierons de les rappeler. Mais notre but est aussi de rechercher les conséquences qui se font sentir au niveau de la brousse et qui, pour être en général plus discrètes, n'en sont pas moins sérieuses dans leurs répercussions immédiates ou lointaines.

II. — Les conséquences de l'exode rural

1. - *Les conséquences dans le monde rural.*

a) *Les conséquences démographiques.*

Nous avons déjà indiqué que la masse des départs contribuait à maintenir la population des campagnes à un niveau qu'elle avait atteint il y a de nombreuses années. Compte tenu du caractère beaucoup plus complet et précis des recensements récents, on peut même se demander si cette apparente stagnation ne cache pas un réel déclin. Il est de fait que la plupart des villages voient leurs effectifs diminuer de façon très nette ; c'est l'augmentation corrélative des chefs-lieux qui compense cette régression, mais le phénomène n'en est pas moins réel. Cela se traduit par un plus grand nombre de villages ayant moins de 50 habitants. On en compte plusieurs centaines, surtout dans les sous-préfectures dont le centre administratif s'est particulièrement développé. C'est le cas de celle

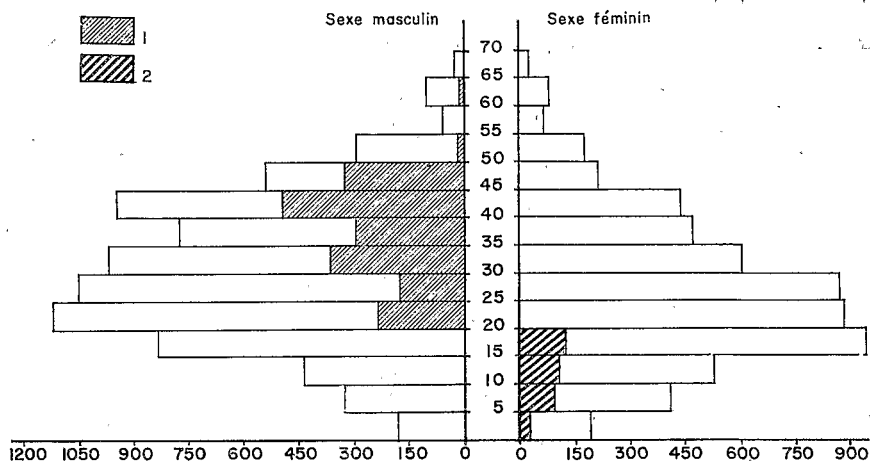


Fig. 1. — Pyramide des âges en milieu rural (sous-préfecture de Souanké).
1. Excédents du sexe masculin. - 2. Excédents du sexe féminin.

d'Ouessou (54 villages sur 93). Cette évolution s'est encore accentuée par la tendance contemporaine au fractionnement, qui traduit le relâchement des liens coutumiers et la diminution d'autorité des chefs traditionnels, dont le rôle n'est plus guère que fiscal. A la moindre querelle, le jeune chef de ménage s'en va fonder à quelques kilomètres un hameau où il se sent tout à fait indépendant. Il en résulte une prolifération de petits « campements » de 15 à 20 personnes, parfois moins. Mais dans des cellules sociales aussi réduites, la démographie est rarement progressive; il se produit une sorte de repli du groupe sur lui-même, et cette évolution est sans doute irréversible. Le dynamisme économique est lui aussi bien faible. En dehors des cultures vivrières, il n'est guère possible d'entreprendre des travaux agricoles, faute de main-d'œuvre d'abord, et aussi du stimulant que constitue parfois l'exemple de l'un ou de l'autre. La vie quotidienne médiocre qui en résulte pousse encore davantage les jeunes à s'éloigner.

Que l'émigration soit surtout le fait d'une catégorie d'adultes n'est pas non plus sans conséquences graves. Nous en voyons, pour notre part, deux principales. La première est que la brousse se trouve privée de ses meilleurs procréateurs: c'est entre 20 et 40 ans que l'exode rural recrute ses candidats, tant parmi les hommes que parmi les femmes, et le départ des classes les plus fécondes ne peut que faire baisser la natalité. Il existe des différences régionales assez marquées parce que des facteurs ethniques et sociaux interviennent. Mais les taux de natalité pour les groupes

Errat.- Les titres des croquis n° 1 et 3 (pyramides des âges) ont été intervertis.

Il y a lieu de lire:

Fig. 1.- Pyramide des âges des émigrés du Nord-Congo à Poto-Poto.

Fig. 3.- Pyramide des âges en milieu rural (sous-préfecture de Souanké).

uniquement ruraux ne dépassent guère 30 à 32 0/00 et descendent en certains endroits au-dessous de 20 0/00. Quand on sait que la mortalité générale moyenne doit être de l'ordre de 20 0/00, il reste une marge assez mince pour assurer une expansion démographique indiscutable (7).

La deuxième conséquence, c'est le vieillissement marqué de la population des villages. Dans tout le Nord-Congo (250 000 habitants), par exemple, on constate que le quart des effectifs atteint ou dépasse 45 ans, ce qui est considérable dans un pays où l'espérance de vie à la naissance n'est encore que d'une quarantaine d'années. Le nombre des adultes jeunes est, par voie de conséquence, bien faible: ils se trouvent en quelque sorte écrasés entre les moins de 20 ans (35 à 40 % de la population) et les plus de 40 ans (30 %), dont ils supportent en grande partie la charge. Ce n'est pas une situation humaine bien saine pour le développement d'un territoire. Il faut ajouter qu'à l'intérieur de cette même catégorie, l'émigration sélective a créé un net déséquilibre entre les deux sexes: au-dessus de 20 ans, en général, les femmes sont plus nombreuses que les hommes de façon très nette. Entre 20 et 39 ans, la proportion est assez constamment de 2 hommes pour 3 femmes. Nous citerons encore cet exemple qui nous paraît caractéristique: sur les 250 000 habitants du Congo septentrional, 27 500 seulement sont des hommes de 20 à 39 ans; ce qui en fait un pour 10 kilomètres carrés...

b) Les conséquences économiques.

Nous voudrions insister quelque peu sur les conséquences économiques de cette situation: elle réduit beaucoup les possibilités de progrès et elle accentue le déséquilibre général entre production et consommation de denrées vivrières. C'est en effet parmi les jeunes paysans attirés par la ville que se trouvent les éléments les plus dynamiques, les plus disposés à adopter techniques et cultures nouvelles. Leur départ même prouve qu'il y a en eux un certain goût du risque, qui aurait gagné à être employé sur place: ce n'est pas avec des vieillards qu'on fait une révolution agricole. De plus, la densité de population étant déjà faible (2,3 h/km², mais 1,7 h/km² seulement si l'on ne tient compte que de la population rurale), si beaucoup partent, sur qui peuvent reposer les cultures de plantation (café, cacao, tabac, riz) qu'il serait urgent de développer? Le potentiel humain, déjà faible, risque de tomber au-dessous du minimum nécessaire à toute expérience d'animation rurale et la production, dans les meilleures conditions, ne dépasse pas le tonnage au-dessous duquel la commercialisation est toujours

(7) La polygamie n'est pas de nature à modifier cette situation: on sait que partout où elle est répandue, elle contribue à faire baisser les taux de natalité.

déficitaire (8). Or, les femmes ne peuvent prendre que partiellement cette charge supplémentaire; elle incombe surtout aux hommes.

Plus grave peut-être dans ses effets immédiats est le déséquilibre évoqué ci-dessus. C'est que l'exode rural, au Congo, (et cela est vrai pour bien d'autres pays d'Afrique noire) n'a pas été contemporain d'une mécanisation de l'agriculture qui l'aurait provoqué ou suivi. Le départ d'un certain nombre de ruraux et surtout de rurales n'a été suivi d'aucun progrès dans les techniques de production: manioc, arachides, noix de palme se cultivent ou se récoltent toujours de la même façon, et leurs rendements n'ont pas changé. Sans doute les gros marchés de consommation urbains ont-ils été un stimulant pour leur arrière-pays, et l'appât du gain a incité les producteurs restants à étendre les surfaces cultivées. Le problème se résout encore facilement pour Brazzaville, dont les environs sont parmi les plus peuplés du Congo et les moins ingrats quant aux sols. Il n'en est pas de même à Pointe-Noire, située dans une région peu habitée, aux sols très pauvres et largement déforestés. Le ravitaillement vivrier dépend en grande partie du Mayombe, du Niari, voire du Pool, d'où il vient par la route, et surtout par le train. Est-il surprenant que le manioc soit toujours cher à Pointe-Noire, et qu'il se raréfie périodiquement? Une situation identique, bien qu'à échelle réduite, se reproduit dans tel ou tel centre secondaire; le marché quotidien y est le plus souvent d'une insigne pauvreté, et les non-producteurs se plaignent amèrement des difficultés qu'ils éprouvent dans le domaine de l'alimentation traditionnelle.

Ces aspects méritaient qu'on s'y arrête quelque peu. Il est indiscutable qu'il existe un malaise de la brousse: un déclin économique s'y fait sentir, comme si l'activité générale se rétractait peu à peu autour de quelques centres, le reste du pays étant abandonné à lui-même. Ceci explique que les responsables s'intéressent peu aux problèmes qui s'y posent, mais les problèmes « oubliés » ne se résolvent jamais d'eux-mêmes. Il est vrai que ceux qui se présentent dans les villes suffiraient à retenir l'attention.

2. - *Les conséquences dans le milieu urbain.*

a) *Un paysage particulier.*

L'afflux des immigrants ruraux a rapidement posé aux autorités un problème d'organisation de l'espace urbain. Les principes généraux qui ont été suivis ont donné aux villes — qu'il s'agisse des grandes cités ou des petits chefs-lieux — un aspect qui, à quelques

(8) La forme du Congo est telle qu'une partie des marchandises destinées à l'exportation a presque toujours à parcourir de longues distances dans des conditions difficiles (lenteur des transports, ruptures de charges...) avant d'arriver à la côte: cacao, 1700 km, oléagineux: 1 100 km, etc...

nuances près, est le même partout. On retrouve en effet deux caractères constants : la séparation des « quartiers » et l'extension en surface. Il est indiscutable que si le premier a procédé d'un état d'esprit ségrégationniste, il apportait aussi une solution à des problèmes d'ordre pratique (cultures vivrières à proximité des cases, tam-tam nocturnes longs et fréquents), que posait la coexistence de deux groupes aux genres de vie totalement opposés. Dans le plan de Brazzaville, de Dolisie, de Pointe-Noire, on distingue sans peine la « ville européenne », aux longues avenues, aux groupes de villas entourées chacune de leur « concession » plantée d'arbres et de pelouses. Il s'y individualise des zones résidentielles et administratives (le Plateau, l'Aiglon à Brazzaville ; le Losange à Pointe-Noire), et des zones commerciales ou industrielles plus ou moins développées (la Plaine, Mpila, dans la capitale ; Djindji près du port). La densité moyenne de la population est faible : moins de 10 habitants à l'hectare en général. Dans les centres de brousse, tout se restreint au quartier du poste, comprenant à la fois les bâtiments administratifs et les maisons des fonctionnaires.

Les « villages » — la Cité à Pointe-Noire, Poto-Poto et Bacongo à Brazzaville — étaient à l'origine construits à une certaine distance, et quelquefois isolés par un obstacle physique : petit cours d'eau, voie ferrée. Que le plan y soit rayonnant ou en damier, on y retrouve toujours l'unité de base qui est le bloc quadrangulaire, limité par quatre rues, et comprenant de 6 à 12 parcelles, dont la surface dépasse rarement un are. Les cases qui y sont bâties ne différaient pas, à l'origine, des cases de brousse, ni dans leur forme rectangulaire, ni dans les matériaux de construction à dominante végétale (terre sur armature de bois, planches pour les murs ; herbes ou feuillage pour la couverture). Cette schématisation n'est cependant plus entièrement vraie : les cases en dur se sont multipliées (moellons, briques, ciment, tôle ondulée), à l'intérieur d'une trame inchangée. La densité de la population est assez élevée, et va souvent en diminuant des quartiers anciens vers les zones périphériques (9). Elle n'a cependant aucune commune mesure avec celle des villes d'Europe ou d'Amérique : la forme même de l'habitat n'entraîne jamais des densités supérieures à 200 habitants par hectare. Nous avons à faire ici à des « villes horizontales » qui prennent, avec le gonflement des effectifs, une extension démesurée qui n'est pas sans poser des problèmes d'équipement presque insolubles : distribution d'eau et d'électricité, assainissement, ramassage des ordures, etc...

Mais cette opposition entre « ville européenne » et « ville afri-

(9) A Pointe-Noire cependant, le développement du commerce dans le quartier le plus ancien, a contribué à y maintenir une densité humaine plus faible que dans ceux qui se sont créés plus tard.

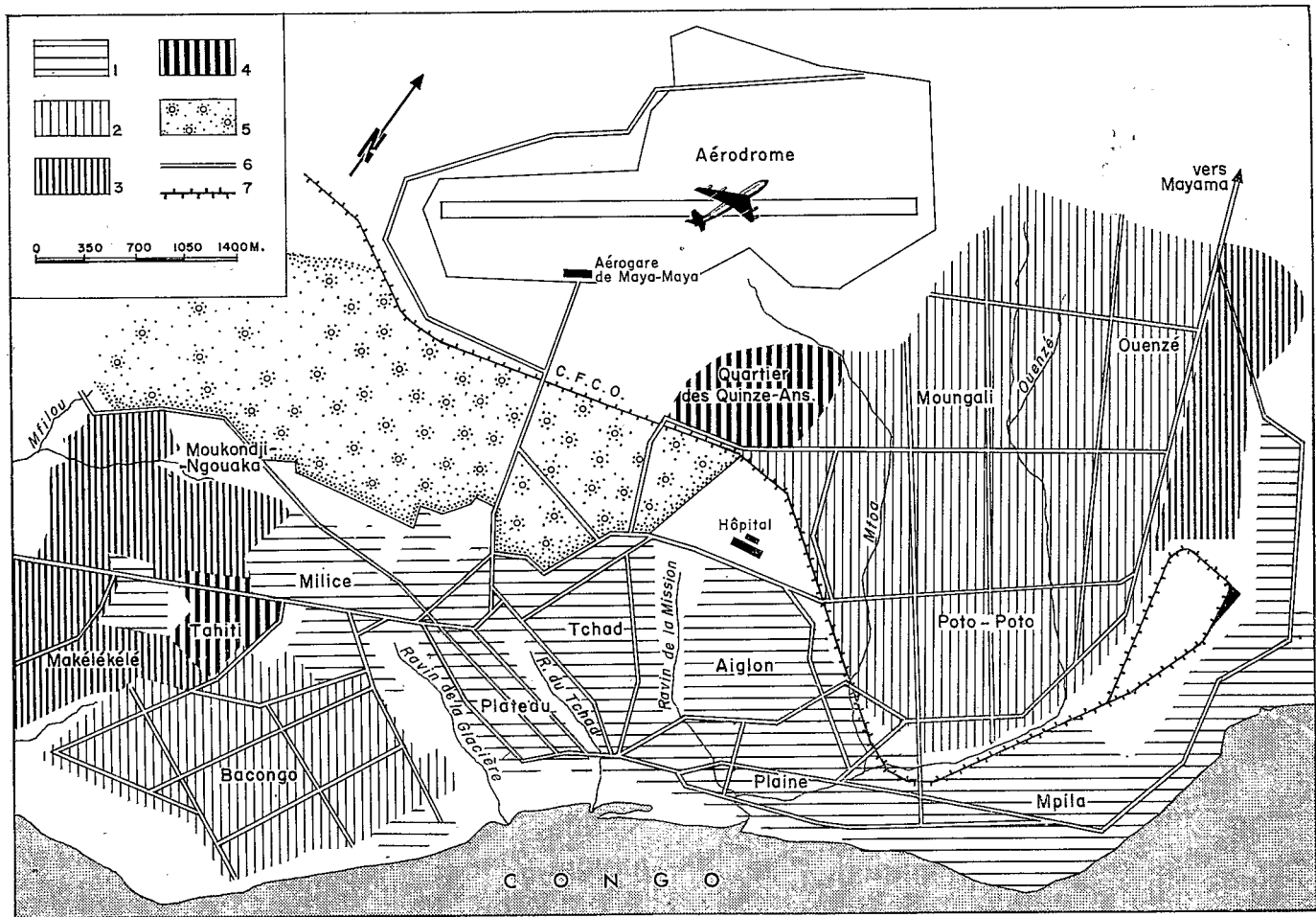


Fig. 2. — Plan de Brazzaville.

1. Quartiers européens. - 2. Quartiers africains anciens. - 3. Quartiers africains récents: - 4. Quartiers africains en dur. - 5. Réserve forestière. - 6. Routes. - 7. Voie ferrée.

caine », autrefois totale et visible sur le terrain, s'est atténuée peu à peu sous l'influence de deux facteurs : le gonflement des effectifs et l'évolution politique. Dès avant l'Indépendance, des efforts avaient été faits pour améliorer l'habitat autochtone, par l'intermédiaire des sociétés immobilières ; des quartiers en dur s'étaient élevés, destinés généralement aux petits fonctionnaires qui en devenaient propriétaires par un système de location-vente. Hasard ou volonté de symbole, ils se situaient souvent à la limite des deux « villes » : Bacongo Chic et Nouveau-Bacongo (ou Tahiti), quartier des Quinze-Ans, à Brazzaville. Depuis trois ans surtout, la venue massive des ruraux a fait éclater le plan des villes ; certes, les cases poussent comme champignons, toujours plus loin à la périphérie, et de nouveaux terrains se lotissent ; c'est à Pointe-Noire, Tié-Tié et le quartier Planches ; à Brazzaville, Makélékélé et Ouenzé. Mais aussi, partout où la configuration du terrain le permet, elles comblent les vides et viennent s'imbriquer étroitement dans les quartiers « européens » (Monkondji-Ngouakà, par exemple). A échelle réduite, mais identique dans sa nature, le phénomène se reproduit à Ouessou, Fort-Rousset, Mouyondzi... Quant à l'indépendance politique, elle a apporté une modification plus subtile ; avec l'africanisation massive des cadres administratifs supérieurs, nombre de fonctionnaires autochtones n'ont plus voulu continuer à loger au « village » ; ils ont occupé un appartement ou une villa dans les quartiers européens et leur nombre est suffisant aujourd'hui pour que ce qualificatif soit largement périmé. A la ségrégation raciale s'est donc substituée une ségrégation sociale, qui semble d'ailleurs plus amèrement ressentie par la partie défavorisée de la population. Elle contribue certainement à créer une frontière psychologique profonde à l'intérieur d'un groupe qui avait gardé jusque là une certaine homogénéité.

b) *Une structure démographique anormale.*

Il est facile d'imaginer que la structure démographique de la population urbaine s'oppose, dans une large mesure, à celle de la population rurale (10). C'est évidemment une population jeune, et même très jeune, à la fois par ses adultes dont la grande majorité a moins de 40 ans, et par ses enfants qui sont extrêmement nombreux. Sait-on par exemple que l'âge moyen du sexe féminin à Bacongo est de 18 ans ? Celui du sexe masculin de 19 ans ? La répartition par grands groupes d'âge est significative. Voici par exemple celle de Pointe-Noire en 1962 : jusqu'à 19 ans, 54,1 % ; de 20 à 39

(10) Les caractères démographiques de la population des chefs-lieux de brousse sont « hybrides ». Certains d'entre eux rappellent les villages, d'autres les grandes villes. Un ouvrage en cours de rédaction donnera à ce sujet des précisions. Il ne sera question, dans ce paragraphe, que des grandes agglomérations.

ans, 32,3 % ; 40 ans et plus, 13,6 %. On constate que les adultes âgés sont rares, d'autant plus que certains d'entre eux, nous l'avons dit, regagnent leur village d'origine. Même si l'on pratique la coupure — habituelle ici — à 15 ans, il reste encore au moins 45 % d'enfants, tandis que les moins de 5 ans constituent plus du cinquième de la population totale. Il n'y a là rien de surprenant ; d'une part, ce sont les classes adultes les plus fécondes qui dominent ; d'autre part, les conditions d'hygiène et d'alimentation sont bien meilleures en ville, où existent des dispensaires, des hôpitaux, des pharmacies, etc... Les taux de mortalité infantile doivent s'en trouver abaissés au-dessous de 15 %, ceux de la brousse étant encore supérieurs à 20 %. Au contraire, les taux de natalité générale se relèvent et dépassent 45 0/00. Celui-ci aurait été, en 1961-1962, de 57,8 0/00 à Pointe-Noire ! Nous ne possédons pas de données sur les variations de ce taux selon les catégories sociales dans les grandes villes. Par contre, nous avons pu mettre en évidence le comportement, très caractéristique en ce domaine, des habitants du « quartier des Fonctionnaires » dans chacun des chefs-lieux de brousse ; ils tranchent nettement sur le reste de la population par des taux à peu près toujours supérieurs à 50 0/00. Le rôle que jouent solde régulière, allocations familiales, bonnes conditions d'existence, est évident. Or, c'est en ville que se trouve la majorité des moyens et hauts salariés. Taux de natalité élevés, taux de mortalité réduits : nous sommes fondés à dire que la croissance naturelle de la population urbaine par excédent de naissance est forte.

Autre caractère qui n'étonnera pas : le déséquilibre entre les sexes, au profit des hommes, au-dessus de 20 ans. Il est d'autant plus accentué que les âges sont plus élevés, parce que l'émigration est plus familiale aujourd'hui qu'autrefois. C'est ainsi qu'à Pointe-Noire, le taux de masculinité est de 116 entre 30 et 39 ans et 172 % entre 40 et 49 ans. Cette donnée d'ensemble cache d'ailleurs de profondes différences entre les groupes ethniques : ceux qui habitent à proximité de la ville ont une structure assez normale (Vili à Pointe-Noire ; Bacongo et Balali à Brazzaville). Elle se détériore beaucoup chez les immigrés de régions lointaines ou de l'étranger. Cependant il se pose ici une question. La comparaison entre les données approximatives qu'on peut recueillir permet de constater que l'excédent masculin existant en ville ne compense pas le déficit trouvé en brousse. La différence ne peut venir — en dehors d'une sex-ratio légèrement favorable aux filles — que du mouvement d'expatriation qui se produit depuis longtemps dans certaines régions en direction du Gabon, de la République Centrafricaine, du Congo ex-Belge, où existait, jusqu'à une date récente, une forte demande de main-d'œuvre. Par contre, entre 15

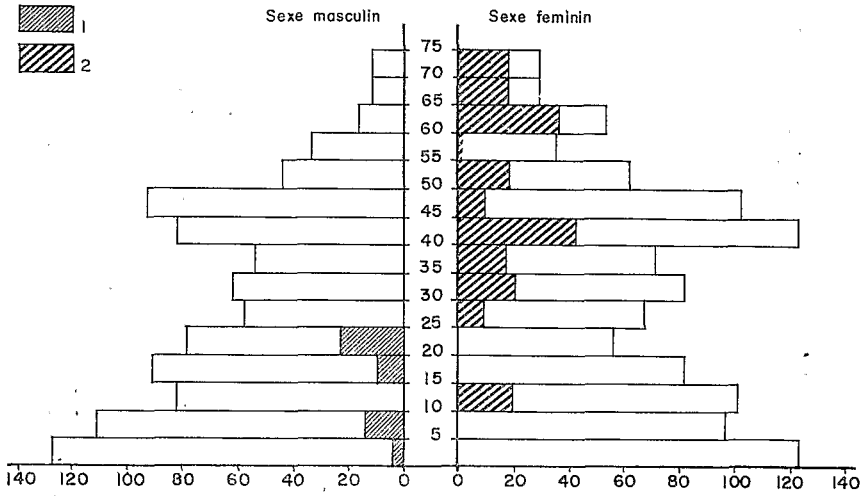


Fig. 3. — Pyramide des âges des immigrants du Nord-Congo, à Poto-Poto.

1. Excédents par tranche d'âge du sexe masculin. — 2. Excédents par tranche d'âge du sexe féminin.

et 19 ans, c'est bien le sexe féminin qui l'emporte sur le sexe masculin pour les raisons invoquées plus haut.

Ces traits essentiels de la population urbaine ont des répercussions sérieuses sur l'avenir des villes. Mais avant de les examiner, il est bon de voir quelle est la situation actuelle.

c) Une économie mal structurée.

Le mouvement d'exode rural a jeté, et jette encore, sur le marché urbain du travail, une masse de main-d'œuvre en grande partie non spécialisée, sans commune mesure avec les possibilités réelles d'embauche. C'est qu'en effet, si le départ des ruraux n'a pas été accompagné par une évolution des techniques agricoles, leur venue en ville n'a pas davantage été suscitée par une industrialisation massive. Bien entendu, il y a eu certains besoins pendant la période d'équipement maximum et de grands travaux : construction du port de Pointe-Noire et du C.F.C.O. avant 1940, construction de la capitale surtout entre 1942 et 1948 ; plus près de nous, développement de la Société Industrielle et Agricole du Niari (S.I.A.N.) à Jacob, recrutement massif dans les différents services administratifs. Mais tout se passe comme si l'appel se trouvait plusieurs fois amplifié, et prenait une résonance démesurée. Il en résulte que la migration vers les villes est moins économique que psycholo-

gique. Il suffit parfois d'un simple projet, sans le moindre début de réalisation, pour déclencher le mouvement : il est certain que le bond enregistré à Pointe-Noire entre 1958 et 1962 (gain de 25 000 habitants) est dû avant tout aux espoirs suscités par les études et recherches concernant le barrage du Kouilou et ses développements économiques. Il fallait être sur place en cas d'embauche ; rien n'est venu, mais chacun est resté...

Ce décalage constant entre l'offre et la demande d'emplois rend inévitable le chômage. Celui-ci est un élément permanent de l'économie urbaine. Il y a officiellement 5 000 chômeurs à Brazzaville et 3 000 à Pointe-Noire ; mais ces chiffres ne tiennent compte que des gens connus comme tels, et l'on sait bien ce que valent, dans tous les pays du monde, les statistiques concernant certains faits désagréables... Nous pensons que, en tenant compte des sans-emplois et des non-déclarés, on peut, sans crainte de se tromper beaucoup, tripler le chiffre de ces citadins pour qui la subsistance est un problème quotidien, mais qui refusent énergiquement de regagner la brousse. Cela ne signifie pas que pour les autres, l'existence soit assurée sans peine. Nous avons dit, dans une autre étude, combien le secteur industriel était peu développé au Congo (11) ; encore certaines de ses branches, celle des oléagineux par exemple, sont-elles installées hors des villes. Le contingent des ouvriers est assez faible, à Brazzaville du moins (Pointe-Noire en compte davantage : activités portuaires, réparation des navires, usine de déroulage, ateliers du chemin de fer...). L'Administration est devenue rapidement le plus gros employeur, qu'il s'agisse des fonctionnaires de toutes catégories, ou des manœuvres utilisés dans les services les plus divers (Travaux publics, agriculture, garages...). Mais cela est loin d'éponger des disponibilités considérables qui ne cessent d'augmenter. Un certain contingent est encore absorbé par le secteur privé : employés de bureau, vendeurs, manœuvres, boys et gens de maison... Pour tous les autres, le problème consiste donc à détourner à leur profit une partie de la masse globale des revenus, et, si elle est insuffisante, de pallier cet inconvénient par des moyens divers. C'est sans doute en ceci que réside le caractère original de l'économie urbaine en Afrique noire.

Il y a naturellement toutes les formes de vente de services ; ce peut être conduire un taxi, mais aussi transporter des marchandises pour le compte d'un tiers, dans une petite charrette à bras, toutes entreprises fort actives dans une ville où le réseau des transports publics est encore assez lâche. L'artisanat est, lui aussi, très répandu : on sait la vogue soutenue que connaît la profession peintres, ne sont guère moins nombreux, ainsi que les mécaniciens de tailleur, pléthorique, sinon florissante ; maçons, menuisiers,

(11) Pierre VENNETIER. La population et l'économie du Congo (Brazzaville). *Les Cahiers d'Outre-Mer* (t. 60, 1962, pp. 360-380).

et maintenant les photographes. Mais c'est sans doute le commerce sous toutes ses formes qui rallie le maximum de suffrages : commerce légal, ayant pignon sur rue, depuis le bar-dancing ruisseau de lumière et de musique, jusqu'à la petite boutique rudimentaire, occupant une baraque de 2 m sur 2 m dans l'angle d'une concession, et beaucoup plus répandue ; commerce illégal de la contrebande, très actif depuis deux ans entre Léopoldville et Brazzaville. Entre les deux, se place toute la gamme des activités de vente et de revente à l'infini, de marchandises de plus en plus fractionnées : 10 allumettes, 8 morceaux de sucre, 5 fragments de bois, 2 cigarettes, un flacon d'huile, etc... Activités parasitaires, qui se branchent sur le circuit commercial normal, et qui provoquent une élévation du coût de la vie, dans des proportions invraisemblables. Un facile calcul prouve que le kilo de sucre passe de cette façon à 400 francs CFA, lorsqu'il en coûte 100 dans les magasins ; le stère de bois à 1 500 francs au lieu de 400 ; le paquet de cigarettes à 50 francs au lieu de 35. Paradoxalement, ce sont les petites gens, les défavorisés et les démunis, qui paient les marchandises aux prix les plus élevés. N'est-ce pas un des aspects les plus sombres que revêt une urbanisation exagérée ?

Mais il reste encore d'autres ressources. C'est d'abord la plantation vivrière que fait la femme dans la zone suburbaine, voire dans son village natal s'il n'est pas trop éloigné. Des enquêtes ont montré la place que tient encore cette vie rurale dans l'économie urbaine, et son rôle dans le ravitaillement quotidien. Il n'est cependant pas toujours possible d'utiliser ce moyen, car l'appartenance à tel ou tel groupe ethnique a de l'importance dans ce cas. Faute de cette possibilité, il ne reste plus qu'à faire appel à la solidarité familiale ou « raciale ». La première se traduit souvent par un soutien actif que la famille de brousse apporte au citadin dans le besoin : envoi de produits à vendre avec partage des bénéfices, ou de marchandises à consommer. La deuxième prend l'aspect désormais classique de l'hospitalité accordée à ceux qui sont sans ressources : la nourriture d'abord, mais aussi le couvert et l'habillement s'il le faut. Ce serait une belle manifestation de solidarité, si cette loi de secours mutuel ne prenait pas, assez souvent, une allure d'exploitation systématique. Que le citadin vienne en aide à son « frère » est une chose louable ; que le citadin qui a réussi voit s'abattre chez lui le ban et l'arrière-ban d'une famille accourue du fond de la brousse pour profiter de l'aubaine, l'est moins. Nous avons eu sous les yeux, l'exemple d'un jeune salarié qui, à chaque fin de mois, voyait arriver chez lui quatre ou cinq oncles et cousins qu'il lui fallait traiter au mieux, et qui ne repartaient pas avant d'avoir épuisé la paie de leur hôte. On a vérifié que plus la solde est élevée, plus elle doit être partagée entre un grand nombre de parents. C'est vraiment là une forme d'exploitation assez répu-

gnante, qu'on a eu raison d'appeler « parasitisme familial ». Plus que son aspect moral, c'est son effet économique qu'il faut dénoncer : elle étouffe l'esprit d'initiative, elle décourage à l'avance toute tentative de progrès. Pourquoi l'individu entreprenant chercherait-il à gagner davantage, si cela doit se traduire aussitôt par la présence chez lui de quelques hôtes supplémentaires ? (12) On peut préférer une médiocrité solitaire à une aisance trop partagée pour ne pas être illusoire. Mais dans la mesure où l'évolution économique est un peu le fruit des initiatives individuelles, ce nivellement par le bas n'est pas encourageant pour l'avenir.

Cette étude n'avait pas d'autre but que de dégager ce que nous paraissent être les aspects essentiels de l'urbanisation au Congo. Avec des nuances locales, ils doivent aussi garder leur valeur dans d'autres Etats où le développement des villes a pris une allure « explosive » (13). Nous ne voudrions cependant pas terminer sans nous pencher sur un aspect assez inquiétant de l'avenir des citoyens. Dans leur grande majorité, les chômeurs d'aujourd'hui sont des ruraux de naissance, et ils ont tous conservé, avec la brousse, des liens assez étroits ; les femmes, en cas de besoin, retrouvent les réflexes et les devoirs coutumiers. Mais ceci doit changer avec la génération des moins de 20 ans, née citadine, et première couche véritablement urbaine. Pour elle, la brousse est déjà un monde plus lointain, duquel elle ne devra pas attendre un soutien aussi gratuit et actif qu'aujourd'hui. Quant aux jeunes femmes de demain, elles apprennent à l'école que, dans une société évoluée, la femme se charge rarement de nourrir sa famille, qu'elle jouit d'une grande indépendance, et que l'élégance et la coquetterie lui sont une arme efficace dans l'existence quotidienne. Il faut reconnaître que ces leçons-là sont assimilées avec rapidité.

Mais alors, lorsqu'il n'aura plus l'aide efficace de la campagne, lorsque sa femme ne plantera plus de manioc, lorsque l'hospitalité ne lui sera plus offerte aussi largement, comment survivra le citadin chômeur ? Or, les effectifs que les vingt prochaines années vont voir arriver sur le marché du travail sont considérables : 70 000 personnes à Brazzaville, 45 000 à Pointe-Noire, sans compter les immigrés de la brousse. Ils vont trouver la place partiellement occupée par la génération précédente qui, en d'autres temps, aurait disparu, mais qui vit maintenant plus longtemps. Alors, les inégalités sociales, les avantages d'un petit nombre, leur sembleront d'une injustice plus criante. On peut craindre que vienne le temps des revendications violentes...

Pierre VENNETIER.

(12) C'est ce à quoi pensait sans doute ce député du Nord, en nous faisant cette réflexion désabusée : « Oui, je touche une forte indemnité, mais dans ma concession de Poto-Poto, j'ai 25 personnes à ma charge... »

(13) Léopoldville, par exemple, comptait 350 000 habitants en 1960. Depuis l'Indépendance, l'afflux des immigrés s'est fait à un rythme invraisemblable. Les évaluations les plus modérées parlent de 800 000 habitants en 1963. Certains observateurs admettent que le million est atteint.

LES CAHIERS D'OUTRE-MER, revue de géographie de Bordeaux

Directeurs : Louis PAPH et Henri ENJALBERT

Professeurs à la Faculté des Lettres de Bordeaux

Les abonnements (15 F par an pour la France et l'Union
Française, 20 F pour l'étranger) sont souscrits au nom de

« LES CAHIERS D'OUTRE-MER »

Palais de la Bourse, Place Gabriel

==== BORDEAUX ====

Compte courant postal : Bordeaux 156.645